SCIC Les 3 colonnes du maintien et du soutien au domicile

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX
TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE INSCRITE AU TABLEAU DE L ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LYON
ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON
CAPITAL DE 5.986.008 EUROS - RCS LYON 351 497 649

SCIC Les 3 colonnes du maintien et du soutien au domicile

Société anonyme au capital variable

Siège social : 1 chemin Jean Marie Vianney 69130 Ecully

R.C.S : 797 676 749

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale de la société SCIC Les 3 colonnes du maintien et du soutien au domicile,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « SCIC Les 3 colonnes du maintien et soutien au domicile » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de stocks qui sont évalués conformément aux règles et méthodes indiquées dans la note intitulée « Stocks » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises [par l'article L.225-37-4 du code de commerce].

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Pierre BELUZE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 30/06/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	59 553	28 011	31 541	9 076
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				19 105
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	8 680		8 680	8 680
Constructions	354 872	64 390	290 482	304 677
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	165 009	79 325	85 684	128 446
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	153		153	153
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	246 000		246 000	20 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 804		7 804	7 637
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**842 070**	**171 726**	**670 345**	**497 773**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	23 216 315		23 216 315	16 660 164
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**5 000**		**5 000**	**5 000**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	538 887		538 887	14 557
Autres créances	381 876		381 876	41 568
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 281 411		10 281 411	7 876 066
Charges constatées d'avance (3)	13 349		13 349	22 793
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**34 436 838**		**34 436 838**	**24 620 149**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				8 332
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**35 278 908**	**171 726**	**35 107 182**	**25 126 254**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2019	30/06/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 827 000	14 082 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-617 520	-420 967
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-110 856**	**-196 553**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**16 098 624**	**13 464 680**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	11 391 000	8 147 000
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	**11 391 000**	**8 147 000**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 564 471	3 296 026
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	870 570	81 325
Dettes fiscales et sociales	164 918	137 212
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 599	12
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**7 617 559**	**3 514 575**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**35 107 182**	**25 126 254**
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 230 459	2 945 523
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 387 100	569 052
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs	578 363	196 362
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2019	30/06/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	1 001 344		1 001 344	283 452
Production vendue (services)	468 192		468 192	981 100
Chiffre d'affaires net	**1 469 536**		**1 469 536**	**1 264 551**
Production stockée			5 667 888	-773 173
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			5 694	15 930
Autres produits			100	19
Total produits d'exploitation (I)			7 143 219	507 327
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			6 640 807	272 132
Impôts, taxes et versements assimilés			94 775	52 805
Salaires et traitements			339 074	234 460
Charges sociales			115 106	74 194
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			62 809	70 729
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 000	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			3	19
Total charges d'exploitation (II)			7 256 574	704 339
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-113 354	-197 012
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				242
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2	18
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			2	260
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				-482
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				-482
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			2	742
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-113 353	-196 270

Compte de résultat (suite)

	30/06/2019	30/06/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	54	735
Sur opérations en capital	26 000	3 300
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**26 054**	**4 035**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	70	207
Sur opérations en capital	23 487	4 111
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**23 557**	**4 318**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**2 497**	**-283**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**7 169 275**	**511 622**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**7 280 130**	**708 175**
BENEFICE OU PERTE	**-110 856**	**-196 553**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

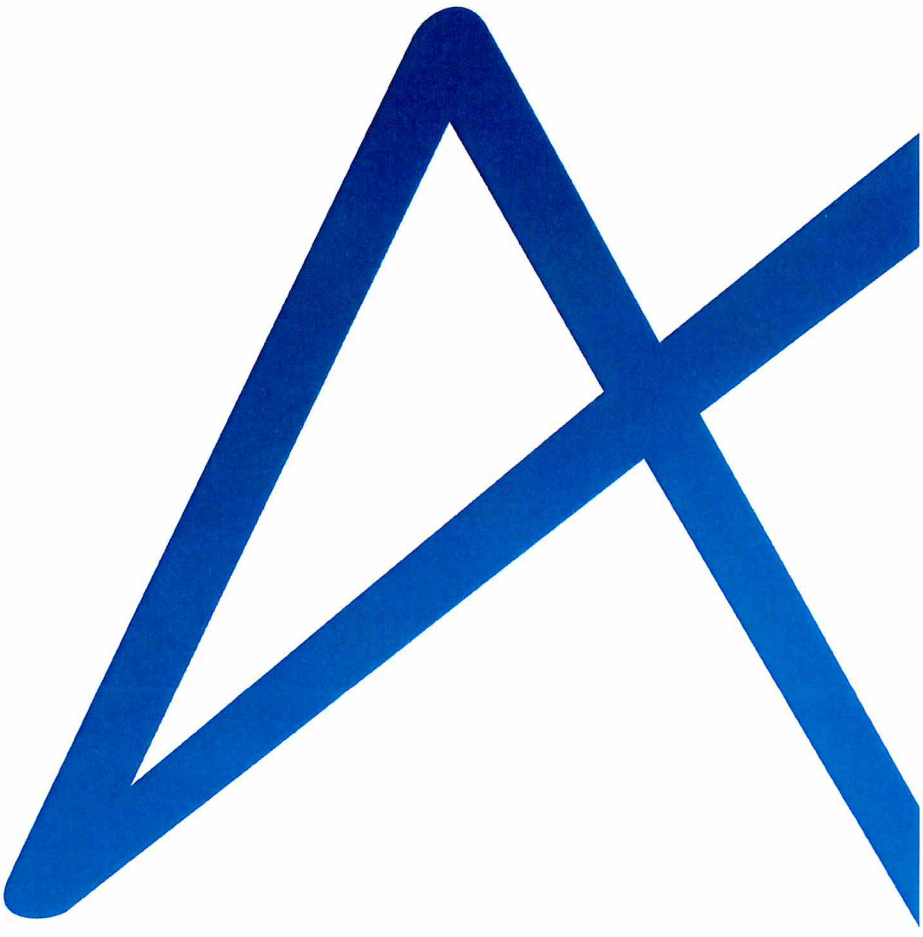

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA SCIC LES 3 COLONNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 35 107 182 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 110 856 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été dérogé, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité aux principes de la méthode des coûts historiques pour les raisons suivantes :
- L'entreprise a eu recours à des options particulières :
- - Les coûts d'emprunt sont inclus dans le coût de production des stocks.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Constructions : 25 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 9 à 10 ans
* Matériel de transport : 3 à 4 ans
* Matériel de bureau : 2 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 4 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Le plan comptable adopté à compter de l'exercice précédent permet un suivi individualisé du coût de production de chaque projets acquis en viager, selon la méthode du prix détaillé, détaillant pour chaque projet dans des sous-comptes la valeur de la rente et les coûts accessoires et liés à la gestion des projets.

Lorsqu'un bien acheté en viager fait l'objet d'une revente au crédit-rentier, concomitamment à l'acquisition, de l'usufruit ou du droit d'usage et d'habitation, la quote-part du bien déstockée de manière anticipée est évaluée, en l'absence de toute autre possibilité d'évaluation fiable, pour un montant équivalant au prix de cession de l'usufruit ou de droit d'usage et d'habitation.

Les coûts directs de gestion interne rattachables à chacun des éléments stockés sont évalués de façon forfaitaire par application d'un coût standard :
- au titre de la titre de « prestation interne » de montage et d'acquisition : 3% de la valeur vénale du bien lors de son entrée en stock
- au titre de la titre de la gestion du parc : 0.2% de la valeur vénale du bien lors de son entrée en stock et 0.4% de cette même valeur chaque année.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Règles et méthodes comptables

Dérogations

L'entreprise a eu recours à des options particulières :
- Les coûts d'emprunt sont inclus dans le coût de production des stocks.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Au 30/06/2019,le passif social latent représenté par les droits probabilisés et actualisés est estimé à 32 944 €.

Les engagements concernant les indemnités de fin de carrière sont évalués sur la base des hypothèses suivantes :
-Effectif pris en compte : tous les salariés présents au 30/06/2019
-Départ volontaire à l'âge légal selon la date de naissance des salariés (65 ans)
-Taux de charges patronales retenu : 50%
-Revalorisation des salaires : 1% par an
-Probabilité de turn-over annuel : 1%
-Taux d'actualisation : 1.47%
-Probabilité de survie jusqu'à l'âge de départ en retraite : issue de la table réglementaire TH/TF 00-02

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 32 944 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 399	36 259	19 105	59 553
Immobilisations incorporelles	**42 399**	**36 259**	**19 105**	**59 553**
- Terrains	8 680			8 680
- Constructions sur sol propre	354 872			354 872
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	45 367			45 367
- Matériel de transport	114 109	14 900	28 882	100 126
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 870	646		19 516
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**541 897**	**15 546**	**28 882**	**528 561**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	153			153
- Autres titres immobilisés	20 000	226 000		246 000
- Prêts et autres immobilisations financières	7 637	167		7 804
Immobilisations financières	**27 790**	**226 167**		**253 957**
ACTIF IMMOBILISE	**612 086**	**277 971**	**47 987**	**842 070**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Les flux s'analysent comme suit :

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCIC MEADOMUS 75020 PARIS 20	20 200		99,01	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS Foncière de Viagier 69100 LENTILLY	4 271 000		5,292	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	20 000	20 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	226 000	226 000			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 218	13 793		28 011
Immobilisations incorporelles	**14 218**	**13 793**		**28 011**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	50 195	14 195		64 390
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 924	5 657		20 581
- Matériel de transport	26 090	24 966	5 395	45 661
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 885	4 198		13 083
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**100 094**	**49 015**	**5 395**	**143 714**
ACTIF IMMOBILISE	**114 312**	**62 809**	**5 395**	**171 726**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 941 915 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 804		7 804
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	538 887	538 887	
Autres	381 876	381 876	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 349	13 349	
Total	**941 915**	**934 111**	**7 804**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 16 827 000,00 euros décomposé en 336 540 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Parts Sociales	281 644	57 416	2 520	336 540
TOTAL	**281 644**	**57 416**	**2 520**	**336 540**

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 11/12/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-420 967
Résultat de l'exercice précédent	-196 553
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**-617 520**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-617 520
Total des affectations	**-617 520**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2019
Capital	14 082 200		2 744 800		16 827 000
Report à Nouveau	-420 967	-617 520	-617 520	-420 967	-617 520
Résultat de l'exercice	-196 553	196 553	-110 856	-196 553	-110 856
Total Capitaux Propres	**13 464 680**	**-420 967**	**2 016 424**	**-617 520**	**16 098 624**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 617 559 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	4 261 171	1 030 712	1 814 070	1 416 388
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	870 570	870 570		
Dettes fiscales et sociales	164 918	164 918		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 320 899	2 320 899		
Produits constatés d'avance				
Total	**7 617 559**	**4 387 100**	**1 814 070**	**1 416 388**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 286 103			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	391 335			
(**) Dont envers les associés	2 303 300			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	23 702
Int.courus s/emprunts participatifs	578 363
Dettes provis. pr congés à payer	13 381
Charges sociales s/congés à payer	6 773
Etat - autres charges à payer	7 649
Total	**629 868**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	13 349		
Total	**13 349**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	1 001 344		1 001 344
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	99 945		99 945
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	368 248		368 248
TOTAL	**1 469 536**		**1 469 536**

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de -2 757 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.